



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BILAN DES ACTIONS MENÉES EN SANTÉ
HUMAINE EN 2022 DANS LE CADRE DE LA
STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION DES
INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE**

Rapport annuel
Septembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	6
<i>GLOSSAIRE</i>	8
APPROPRIATION PAR LE GRAND PUBLIC DES PRINCIPES DE LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE	10
OBJECTIF 1 - RENFORCER L'APPRENTISSAGE SUR LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE DES LE PLUS JEUNE AGE.....	5
Action 1 : Renforcer l'enseignement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance dès le plus jeune âge	5
OBJECTIF 2 – SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA PREVENTION DES INFECTIONS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIEES AUX SOINS AINSI QU'AU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES.....	5
Action 3 : Mettre en œuvre une campagne de promotion de la santé aux niveaux national et régional sur le bon usage des antibiotiques, les déterminants et les conséquences de l'antibiorésistance	5
Action 4 : Diffuser les ressources disponibles pour le grand public et Action 6 : Sensibiliser le grand public afin d'optimiser la prise en charge des infections bénignes	5
Action 5 : Sensibiliser le grand public aux gestes de prévention	6
Action 7 : Sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance ...	6
OBJECTIF 3 – RENFORCER LA PLACE DES ORGANISATIONS NATIONALES ET REGIONALES ET REPRESENTANTS LES USAGERS DANS LES DISPOSITIFS NATIONAUX ET REGIONAUX	5
Action 8 : Intégrer aux niveaux national, régional et local des représentants des usagers dans les instances de pilotage de la prévention des infections et de l'antibiorésistance	5
Action 9 : Mobiliser les organisations nationales et régionales intéressées par la prévention des infections et de l'antibiorésistance afin de les associer dans la promotion des différentes actions	5
DU SYSTEME DE SANTE AU PROFESSIONNEL DU SECTEUR DE LA SANTE : UNE CONTINUTE NECESSAIRE A LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE	6
OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT PATIENT EN MATIERE DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTAN	9
Action 11 : Renforcer la place de la prévention des infections et de	

l'antibiorésistance dans la formation initiale des professionnels de santé	9
Action 12 : Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de santé sur la thématique	9
Action 13 : Renforcer la formation spécifique des professionnels des structures locales en charge des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance	9
Action 14 : Renforcer la formation des administratifs de la santé et du médico-social sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance en lien avec l'EHESP	10

RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE AUPRES DES PROFESSIONNELS DE SANTE TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SANTE DU PATIENT 11

OBJECTIF 1 – INCITER LES PROFESSIONNELS DE SANTE A APPLIQUER ET PROMOUVOIR LES MESURES DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE	12
Action 15 - Amplifier, diversifier et innover dans les actions de promotion des précautions standard (notamment l'hygiène des mains) dans les trois secteurs de soins	12
Action 16 : Adapter et renforcer les actions de la prévention des infections et de l'antibiorésistance en ESMS.....	12
Action 17 : Renforcer l'adhésion à la vaccination des personnes cibles et des professionnels de la santé et du médico-social au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation en lien avec la stratégie nationale de vaccination	13
Action 19 : Explorer de nouvelles pistes d'actions concrètes de prévention et contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques, dans une perspective interprofessionnelle	14
OBJECTIF 2 – INCITER LES PROFESSIONNELS AU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES.....	14
Action 20 : Disposer de recommandations professionnelles et outils permettant de guider les pratiques et les diffuser largement.....	14
Action 21 : Renforcer l'utilisation d'outils existants d'aide à la prescription par les professionnels de santé pour promouvoir les bonnes pratiques	15
Action 22 : Développer de nouvelles interventions promouvant le bon usage des antibiotiques	16
Action 23 : Établir un cahier des charges d'un système d'aide à la décision médicale pour optimiser les pratiques et favoriser son utilisation, développer des outils numériques promouvant le bon usage des antibiotiques et favoriser leur utilisation	16

RENFORCEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL DE LA PREVENTION ET DU CONTROLE DE L'INFECTION ET DU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES 17

OBJECTIF 1 – DEVELOPPER LES RESEAUX TERRITORIAUX DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE 18

Action 24 : Poursuivre et renforcer la mise en œuvre des actions des centres d'appui CPias et CRAtb 18

Action 25 : Poursuivre les actions du réseau national des CPias, mettre en œuvre le réseau national des CRAtb et favoriser la synergie et les partages d'expériences 18

Action 26 : Mettre en place de nouvelles missions nationales de prévention et surveillance des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance en soutien des actions des CPias et des CRAtb, avec détermination des objectifs associés à ces missions..... 19

Action 27 : Renforcer les ressources humaines des équipes territoriales et locales spécialisées dans les infections associées aux soins et dans le bon usage des antibiotiques 19

UTILISATION PARTAGEE DES DONNEES DE SANTE ET DE SURVEILLANE AU SERVICE DE L'ACTION..... 21

OBJECTIF 1 – DISPOSER D'INDICATEURS UTILES AUX DIFFERENTS ACTEURS (AUTORITES SANITAIRES, PROFESSIONNELS DE SANTE) POUR PILOTER LA STRATEGIE NATIONALE, REGIONALE ET LOCALE. 22

Action 29 : Disposer d'un tableau de bord d'indicateurs avec cibles, pour piloter la stratégie nationale, régionale et locale de PCI et de BUA, et renforcer la diffusion à l'échelle nationale et régionale des données et indicateurs disponibles pour favoriser leur utilisation au service de l'action 22

Action 30 : Développer de nouveaux indicateurs relatifs à la prévention des infections et de l'antibiorésistance et mobiliser les leviers incitatifs existants 22

Action 33 : Partager les expériences de prévention des infections et de l'antibiorésistance afin d'améliorer les pratiques..... 23

POUR UNE RECHERCHE INNOVANTE ET ATTRACTIVE 24

Action 34 : Encourager une recherche transversale, collaborative et interdisciplinaire dans le champ de la prévention des infections et de l'antibiorésistance 25

Action 35 : Développer et renforcer des secteurs de recherche particuliers 25

DEVELOPPER UNE DIMENSION « PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT 26

Action 37 : Limiter la pollution environnementale lors de l'utilisation des antibiotiques 27

Action 38 : Maîtriser la production de déchets liquides ou solides lors des soins, en particulier les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) 27

VALORISER ET PRESERVER LES PRODUITS CONTRIBUANT A LA PREVENTION DES INFECTIONS ET A LA MAITRISE DE L'ANTIBIORESISTANCE..... 28

Action 39 : Préserver l'arsenal thérapeutique existant en adoptant des mesures incitatives permettant de garantir la disponibilité des antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public 29

Action 40 : Explorer les mécanismes incitatifs permettant l'arrivée et le maintien sur le marché de produits et technologies innovants de prévention des infections et de maîtrise de l'antibiorésistance..... 29

PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE LA FRANCE A L'INTERNATIONAL.....31

Action 41 : Renforcer la participation du MSS aux événements et initiatives clés sur la thématique 32

Action 42 : Continuer d'explorer la possibilité de financer des instances internationales comme l'OMS ou l'OCDE sur des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance..... 33

INTRODUCTION

Pour faire face à la menace de santé publique attribuable à l'antibiorésistance, [la stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine](#) a été publiée en février 2022.

Elaborée à la faveur d'un large processus de concertation, elle prend la suite du programme national d'actions pour la prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) de 2015 et constitue la déclinaison opérationnelle en santé humaine de la [feuille de route interministérielle « Maîtriser la résistance bactérienne aux antibiotiques »](#) adoptée par le Comité interministériel pour la santé en 2016, qui lie santé humaine, animale et des écosystèmes dans une approche « Une seule santé » (feuille de route en cours d'actualisation).

Cette nouvelle stratégie en santé humaine vise des objectifs ambitieux portés par neuf axes complémentaires déclinés en 42 actions, afin de se donner les moyens de répondre aux enjeux prioritaires de santé publique d'ici 2025. La Mission ministérielle de prévention des infections et de l'antibiorésistance (MMPIA) pilote le déploiement de cette stratégie.

Les infections que l'on croyait en très grande partie vaincues par les mesures d'hygiène, les antibiotiques et la vaccination au début des années 1980 sont revenues sur le devant de la scène et le développement de l'antibiorésistance, c'est à dire la résistance des bactéries aux antibiotiques, est identifiée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme l'une des menaces de santé publique majeures pour l'humanité.

C'est le premier plan national alliant aussi étroitement deux piliers stratégiques qui ont des effets synergiques, interdépendants et complémentaires : la prévention et le contrôle des infections (PCI), ciblant à la fois les infections communautaires et celles associées aux soins d'une part, et le bon usage des antibiotiques (BUA) d'autre part.

En matière de gouvernance, deux instances ont été mises en place. Le Comité de Pilotage (COPIA) qui réunit environ 3 fois par an toutes les directions d'administration centrale

du Ministère de la santé et de la prévention (MSP), les agences régionales de santé (ARS), la Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam), Santé publique France, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et la Haute autorité de santé (HAS). C'est l'organe de décision, de suivi du déploiement des actions et de l'évaluation des différentes mesures. Le Comité de Suivi (COSU PIA), constitué des parties prenantes et des organisations expertes, notamment des représentants des usagers, des professionnels de santé des établissements de santé, du médico-social et de la ville, se réunit deux à trois fois par an. Il est force de proposition et participe au suivi de la mise en œuvre des actions et de leur évaluation.

Ce rapport reflète les jalons posés au cours de la première année de déploiement et les leviers à saisir dans les prochaines années. Une sélection des actions a été opérée.



Pour plus d'information :

- [Feuille de route interministérielle](#) « Maîtriser la résistance bactérienne aux antibiotiques » de 2016 et [Rapport inter-inspections](#) « Évaluation et préparation de l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance »
- [Santé humaine](#)
- [Santé animale](#)
- [Santé des écosystèmes](#)



GLOSSAIRE

AAP-SIP : Appel à projet services, interventions et politiques favorables à la santé

ADF : Association dentaire française

AFNOR : Association française de normalisation

ANDPC : Agence nationale du développement professionnel continu

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ANR : Agence nationale de la recherche

Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

ARS : Agence régionale de santé

CAQES : Contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins

Cespharm : Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française

CMG : Collège de médecine générale

CMNIAS : comité missions nationales infections associées aux soins et antibiorésistance

Cnam : Caisse nationale d'assurance maladie

CNP-CD : Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes

CNP-MIT : Conseil national professionnel d'infectiologie maladies infectieuses et tropicales

CominaPIA : Comité scientifique des missions nationales de prévention des infections et de l'antibiorésistance

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPias : Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

CRAtb : Centre régional en antibiothérapie

CSF-ITS : Contrat stratégique de filière des industries et technologies de santé

DAEI : Délégation aux affaires européennes et internationales des ministères sociaux

DASRI : Déchets d'activité de soin à risque infectieux

DAU : Dispensation à l'unité

DH : Directeur des hôpitaux

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DGOS : Direction générale de l'offre de soins

DGS : Direction générale de la santé

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DRSM : Direction régionale du service médical

DSS : Direction de la sécurité sociale

EHESP : Ecole des hautes études en santé publique

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EMA : Equipe multidisciplinaire en antibiothérapie

EMH : Equipe mobile d'hygiène

EOH : Equipe opérationnelle d'hygiène

ESMS : Etablissement social et médico-social

EU-JAMRAI : *Joint Action Antimicrobial Resistance and Healthcare-Associated Infections*

FIR : Fonds d'intervention régional

HERA : *Health Emergency preparedness and Response Authority*

HCSP : Haut Conseil de Santé Publique

HAS : Haute autorité de santé

IFAQ : incitation financière à la qualité

INCa : Institut national du cancer

Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IReSP : Institut pour la recherche en santé publique

LAP : Logiciels d'aide à la prescription

MATIS : Mission nationale d'appui transversal à la prévention des infections associées aux soins

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MENJ : Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MSP : Ministère de la Santé et de la Prévention

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

OMS : Organisation mondiale de la santé

OPCO santé : Organisme de compétences du secteur privé de la santé

PFUE : Présidence française de l'Union européenne

PPR : Programme prioritaire de recherche

PRIMO : Mission nationale « prévention et contrôle de l'infection en établissements médico-sociaux et en soin de ville »

RÉPias : Réseau de prévention des infections associées aux soins

SAD : Système d'aide à la décision

SF2H : Société française d'hygiène hospitalière

SFM : Société française de microbiologie

SGMAS : Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales

SGPI : Secrétariat général pour l'investissement

SPARES : Mission nationale « Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques en établissements de santé »

SPILF : Société de pathologie infectieuse de langue française

SFM : Société française de microbiologie

SSES : Service sanitaire des étudiants en santé

TROD : Test rapide d'orientation diagnostique

UNICEF : Fonds des nations unies pour l'enfance





APPROPRIATION PAR LE GRAND
PUBLIC DES PRINCIPES DE LA
PREVENTION DES INFECTIONS
ET DE L'ANTIBIORESISTANCE

OBJECTIF 1 - RENFORCER L'APPRENTISSAGE SUR LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE DES LE PLUS JEUNE AGE

Action 1 : Renforcer l'enseignement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance dès le plus jeune âge

Afin de renforcer l'apprentissage de la thématique dès le plus jeune âge, de nombreuses réflexions sont engagées avec les parties prenantes pour opérationnaliser l'ensemble des sous-actions. La modernisation de la plateforme [e-Bug](#) initiée en 2022 a permis d'intégrer de nouveaux contenus à destination des enfants âgés de 3-6 ans antérieurement non ciblés et des vidéos facilitant l'appropriation pédagogique des ateliers proposés par les enseignants (sous-action 1.2, en lien avec la sous action 7.1). Ce projet européen, initié en 2006, constitue une ressource pédagogique gratuite et ludique sur les micro-organismes, leur transmission, la prévention et le traitement des infections, destinée aux écoliers et à leurs enseignants/soignants avec l'ajout régulier de nouvelles ressources et de nouveaux formats. Au niveau national, la plateforme est animée par l'équipe e-Bug France située au Centre hospitalier universitaire de Nice, soutenue par le Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP) et par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ).

Les outils mis à disposition des étudiants en santé ont été mis à jour en 2022, en lien avec la mission nationale d'appui transversal à la prévention des infections associées aux soins (MATIS) pilotée par Santé publique France, avec l'objectif de renforcer le déploiement de la thématique sur le territoire dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé (SSES) (sous-action 1.3). Les résultats d'une évaluation conduite sur l'année 2021/2022 auprès des étudiants montrent que seules 7% des actions menées dans le cadre du SSES ont porté sur la prévention des infections, et seulement 0,3% sur

l'antibiorésistance, alors qu'elle est identifiée comme cinquième priorité du SESS.

Les travaux se poursuivront pour promouvoir la nouvelle plateforme e-Bug et sensibiliser les étudiants en santé sur la thématique, avec l'appui au niveau régional des ARS et des structures régionales d'expertise que sont les centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas) et les centres régionaux en antibiothérapie (CRAtb).

OBJECTIF 2 – SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA PREVENTION DES INFECTIONS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIEES AUX SOINS AINSI QU'AU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

Action 3: Mettre en œuvre une campagne de promotion de la santé aux niveaux national et régional sur le bon usage des antibiotiques, les déterminants et les conséquences de l'antibiorésistance

Après des études conduites en 2021 pour évaluer les connaissances du grand public sur le bon usage des antibiotiques et l'antibiorésistance, l'année 2022 a été marquée par le lancement par [Santé publique France](#) de la première vague de sa campagne de marketing social pluriannuelle sur le bon usage des antibiotiques avec pour signature « Les antibiotiques, bien se soigner c'est d'abord bien les utiliser » pour le grand public. Elle s'est déroulée du 7 octobre au 21 décembre 2022 avec mobilisation de plusieurs supports (spots radio, bannières digitales, films digitaux, relations presse, dossier de presse sonore...). Cette campagne pluriannuelle concerne également les professionnels de santé, notamment médecins généralistes et chirurgiens-dentistes, avec une signature adaptée : « Les antibiotiques, bien soigner c'est d'abord bien les utiliser ». Des actions de communication directe aux professionnels de santé ont ainsi été réalisées, notamment en partenariat avec le Collège de médecine générale (CMG). Des actions à destination du grand public via les pharmaciens ont également été développées en lien avec Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm).

Le site grand public [Antibio'Malin](#) a été largement valorisé pendant cette campagne. Cet espace est développé par le Ministère de la Santé et de la Prévention avec Santé publique France, l'Université de Lorraine, le CRAtb du Grand-Est (AntibioEst), l'ARS Grand Est, la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Meurthe-et-

Moselle et la Direction régionale du service médical Nord-Est. Il informe sur les principaux antibiotiques prescrits en médecine de ville et l'importance du bon usage ainsi que sur les infections les plus courantes. Il met également en avant l'importance de réduire le risque d'antibiorésistance et sensibilise sur la capacité de chacun à agir à son échelle pour préserver sa santé et celles des autres (sous-action 6.1).

Au regard des retours positifs, en termes de retombées médiatiques et d'augmentation des taux de visite du site Antibio'Malin, la campagne sera renouvelée sur 2023/2024 avec des prévisions de montée en charge.

Action 4: Diffuser les ressources disponibles pour le grand public et Action 6: Sensibiliser le grand public afin d'optimiser la prise en charge des infections bénignes

Comme chaque année, la journée européenne et la semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques offrent l'opportunité de communiquer largement sur la thématique auprès du grand public (sous-action 4.1). En 2022, dans une [vidéo](#) le Ministre de la Santé et de la Prévention s'est attaché à rappeler les règles simples que chacun peut appliquer pour que les antibiotiques restent efficaces, pour soi et pour les autres. Les différentes actions de communication des ministères et agences impliqués sur la thématique ont également été coordonnées.

Les actions menées par les pouvoirs publics, au niveau national, européen et international, sont diffusées sur l'espace [antibiotiques.gouv.fr](#) du MSP. De nouveaux contenus y ont été enregistrés tels que le [bilan annuel](#) en santé humaine, la [carte interactive](#) des structures régionales d'appui – CPIas et CRAtb - ou encore

la synthèse de la conférence ministérielle sur la résistance aux antimicrobiens du 7 mars 2022 organisée dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) (sous-action 4.2).

Comme chaque année, les éléments sur les consommations d'antibiotiques, les niveaux de résistances et les différentes actions portées en santé humaine sont intégrés à la [synthèse annuelle](#) intersectorielle sous la coordination de Santé publique France, en partenariat avec l'ANSM, la Cnam, la HAS, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et leurs ministères de tutelle. L'espace [Antibio'Malin](#) a par ailleurs été mis à jour avec des nouvelles fiches et dispose également d'une interface modernisée.

La Cnam a également mis particulièrement en avant [l'ordonnance de non-prescription](#) à l'occasion de sa campagne d'accompagnement sur le TROD angine menée en 2022-2023.

Action 5 : Sensibiliser le grand public aux gestes de prévention

Pour capitaliser sur l'application par le grand public des gestes barrières pendant la crise de COVID-19 qui a permis de réduire drastiquement les infections communautaires courantes, infections respiratoires et gastro-entérites aiguës notamment, la Direction générale de la Santé (DGS) du MSP a saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) pour disposer de recommandations visant à identifier les gestes d'hygiène qu'il serait intéressant de maintenir en population générale (sous-action 5.1). Ces recommandations sont désormais disponibles sur le [site](#) du HCSP et comportent une doctrine théorique sur l'hygiène, 10 fiches pratiques par grande sphère d'hygiène, un tableau synthétique des mesures avec une différenciation en fonction des environnements (domicile, transport, écoles, établissements recevant du public – ERP, et milieux extérieurs),

ainsi qu'un abécédaire détaillé de 54 maladies infectieuses.

Action 7 : Sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance

Des réflexions sont engagées avec le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS) et la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour faciliter la production et la diffusion de contenus informatifs à destination des parents et des professionnels de la petite enfance sur la prévention des infections, incluant les gestes d'hygiène à adopter, les antibiotiques communément prescrits (en pédiatrie et lors de la grossesse) et l'antibiorésistance (sous-actions 7.2 et 7.3). La création d'un groupe de travail ad hoc est envisagée pour lancer la production de contenus et définir les modalités d'articulation avec le « Projet 1000 premiers jours ». Des éléments d'informations ciblés et adaptés figurent déjà sur le site [1000 premiers jours](#), tant en matière de prévention des infections que de bon usage des antibiotiques.

OBJECTIF 3 – RENFORCER LA PLACE DES ORGANISATIONS NATIONALES ET RÉGIONALES ET REPRÉSENTANTS LES USAGERS DANS LES DISPOSITIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Action 8 : Intégrer aux niveaux national, régional et local des représentants des usagers dans les instances de pilotage de la prévention des infections et de l'antibiorésistance

France Assos Santé et l'association Le Lien sont membres du Comité de Suivi (COSU) de la présente stratégie nationale de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine, qui rassemble par ailleurs les parties prenantes et les représentants des professionnels de santé des établissements de santé, du médico-social et de la ville. Ce comité se réunit deux à trois fois par an. Il est force de proposition et participe au suivi de la mise en œuvre des actions et de son évaluation. Le COSU a été réuni par la MMPIA à deux reprises en 2022.

Au niveau régional, l'intégration des représentants d'usagers est pilotée par les ARS avec le soutien des structures régionales d'appui : CPias et CRA**t**b. Les comités régionaux se mettent en place progressivement. Au sein des comités de pilotage de la stratégie en région, qui regroupent des acteurs territoriaux divers, dix des dix-huit ARS ont notamment déclaré en 2022 avoir intégré un représentant des usagers au sein de leur comité de pilotage. A l'avenir, une intégration plus forte des usagers permettra de poursuivre le travail entamé et d'enrichir les discussions.

Action 9 : Mobiliser les organisations nationales et régionales intéressées par la prévention des infections et de l'antibiorésistance afin de les associer dans la promotion des différentes actions

En complément des instances de gouvernance, la MMPIA anime un réseau d'organisations nationales composé d'une cinquantaine d'entités qui peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention des infections et l'antibiorésistance (sous-action 9.1). Des échanges réguliers ont été organisés, notamment via l'envoi de mails d'actualité, a minima mensuels, et un webinaire annuel le 15 juin 2022. Le webinaire offre l'opportunité aux organisations nationales de présenter leurs travaux et de susciter des synergies. La MMPIA a également participé à divers événements sur invitation des organisations nationales.

La mobilisation régionale se structure sous l'impulsion des ARS avec l'appui des CPias et des CRA**t**b (sous-action 9.2). Plusieurs d'entre elles ont d'ores et déjà mobilisé des organisations au niveau de leur région.



DU SYSTEME DE SANTE AU
PROFESSIONNEL DU
SECTEUR DE LA SANTE :
UNE CONTINUITE
NECESSAIRE A LA
PREVENTION DES
INFECTIONS ET DE
L'ANTIBIORESISTANCE

OBJECTIF 1: DEVELOPPER LE PARTENARIAT PATIENT EN MATIERE DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTAN

Action 11 : Renforcer la place de la prévention des infections et de l'antibiorésistance dans la formation initiale des professionnels de santé

En réponse à une saisine du MSP, la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H) et le Conseil national professionnel d'infectiologie maladies infectieuses et tropicales (CNP-MIT) ont travaillé avec les représentants (enseignants et étudiants) des filières médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique et soins infirmiers pour construire un socle commun de compétences et connaissances minimales en prévention des infections et de l'antibiorésistance pour les cinq filières (sous-action 11.1). Parallèlement, chaque filière a mené une réflexion pour intégrer les éléments dans les programmes de formation respectifs dès la rentrée universitaire 2023-2024, sans modification réglementaire. La promotion de ces travaux est soutenue conjointement par plusieurs directions du MSP et par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

Les modalités d'évaluation périodique du niveau de préparation des étudiants de dernière année sur ce socle de compétences (sous-action 11.2) et la promotion des approches pédagogiques innovantes et transversales (sous-action 11.3) restent à définir.

Action 12 : Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de santé sur la thématique

En février 2022, l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC), l'Association nationale pour la formation permanente du personnel

hospitalier (ANFH), et l'Organisme de compétences du secteur privé de la santé (OPCO santé) s'étaient engagés à lancer des marchés publics en soutien à la maîtrise de l'antibiorésistance (sous-action 12.1). L'ANDPC a initié la démarche en publiant un appel d'offre à destination des professionnels de premier recours et en prévoyant un budget de 24 millions d'euros pour son déploiement d'ici 2025. Ledit appel d'offre s'étant révélé infructueux, il n'est pas prévu de reconduire l'action.

La thématique figure néanmoins dans les [orientations nationales prioritaires](#) 2023-2025 du développement professionnel continu (DPC) fixées par arrêtés ministériels et publiées fin 2022 au journal officiel. Les nombres d'actions de DPC publiées et le nombre de professionnels inscrits feront l'objet d'un suivi par la MMPIA selon une périodicité qui sera prochainement définie, conjointement avec l'ANDPC (sous actions 12.2).

Action 13 : Renforcer la formation spécifique des professionnels des structures locales en charge des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance

Il s'agit en premier lieu de définir les formations recommandées pour occuper des postes médicaux et paramédicaux dans les équipes dédiées à la prévention des infections et de l'antibiorésistance : équipes opérationnelles d'hygiène (EOH), équipes mobiles d'hygiène (EMH) et équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) ; et pour les référents en antibiothérapie (sous-action 13.1). Les organisations professionnelles ont transmis leurs préconisations en réponse à une saisine du MSP. L'opérationnalisation de ces recommandations est désormais à définir.

Action 14 : Renforcer la formation des administratifs de la santé et du médico-social sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance en lien avec l'EHESP

Suite aux réflexions conduites avec l'Ecole des hautes études de santé publique (EHESP), un plan d'action à destination des administratifs de la santé et du médico-social (en formation et en exercice) a été défini conjointement avec la Mission ministérielle de prévention des infections et de l'antibiorésistance (MMPIA). La MMPIA est notamment intervenue pour présenter la thématique et ses travaux lors du séminaire de santé publique commun aux différentes filières de l'EHESP : Directeur des hôpitaux (DH), Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), Directeur des soins (DS), Attaché d'administration hospitalière (AAH), Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (IASS), Ingénieur d'études sanitaires (IES), Ingénieur statutaire du génie sanitaire (IGS), Ingénieur hospitalier (IH), Médecin de l'éducation nationale (MEN), Médecin inspecteur de santé publique (MISP), Pharmacien inspecteur de santé publique (PHISP).

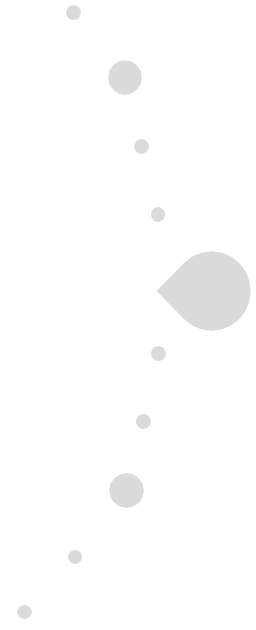
Une session sur l'antibiorésistance a également été inscrite au programme du séminaire médical des DH. Par ailleurs, des ressources dédiées ont été construites par MATIS. Un [catalogue](#) d'outils d'information et de formation accessibles aux profils administratifs sur la thématique est accessible en ligne. MATIS a également construit, en lien avec les réseaux de CPias et de CRAtb, un questionnaire à destination des DH sur la thématique.

A terme, il est envisagé de proposer la thématique antibiorésistance comme terrain de stage des administratifs en établissement de santé ou en établissement social ou médico-social.



3

RENFORCEMENT DE LA
PREVENTION DES
INFECTIONS ET DE
L'ANTIBIORESISTANCE
AUPRES DES
PROFESSIONNELS DE
SANTE TOUT AU LONG DU
PARCOURS DE SANTE DU
PATIENT



OBJECTIF 1 – INCITER LES PROFESSIONNELS DE SANTE A APPLIQUER ET PROMOUVOIR LES MESURES DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE

Action 15 - Amplifier, diversifier et innover dans les actions de promotion des précautions standard (notamment l'hygiène des mains) dans les trois secteurs de soins

Afin de favoriser la promotion des précautions standard dans les trois secteurs de soins, la présente stratégie prévoit de prioriser la prévention des infections et de l'antibiorésistance, y compris la prévention des accidents d'exposition au sang (AES), dans les diverses campagnes annuelles de promotion et de sensibilisation auprès des acteurs du système de santé : journée mondiale de l'hygiène des mains de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) du 5 mai, journée mondiale du lavage des mains promue par l'UNICEF et l'OMS ciblant les enfants le 15 octobre ou encore semaine de la sécurité des patients organisée par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) du MSP courant novembre (sous-action 15.1).

L'indicateur sur la consommation des solutions de désinfection des mains en établissements de santé a été consolidé pour refléter le niveau d'application de l'hygiène des mains par technique de friction hydro-alcoolique, avec l'ajout de l'activité de radiothérapie et des actes d'endoscopie (sous-action 15.2).

La HAS a également initié le développement d'un indicateur évaluant la perception des patients sur l'hygiène des mains via un indicateur de qualité et de sécurité des soins (IQSS) (sous-action 15.3). Il permettra de compléter les données de consommation des solutions hydroalcooliques (ICSHA) par l'audit des pratiques. Un questionnaire a été construit, et les premiers tests sur échantillon de patients volontaires ont débuté fin 2022. Le questionnaire est expérimenté sur un panel

d'établissements volontaires à l'aide d'une plateforme pilote similaire à e-Satis, centré dans un premier temps sur les secteurs médecine, chirurgie et obstétrique.

Action 16 : Adapter et renforcer les actions de la prévention des infections et de l'antibiorésistance en ESMS

Afin de renforcer l'évaluation de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains et des précautions standard dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (sous-action 16.1), l'enquête 2021-2022 menée par la mission nationale prévention et contrôle de l'infection en établissements médico-sociaux et en soin de ville (PRIMO) vise à dresser un état des lieux quantitatif de l'utilisation des produits hydro-alcooliques.

En janvier 2022, la mission PRIMO a mis à disposition l'outil PREMMs (Promotion et Evaluation de l'hygiène des Mains en établissement Médico-Social) pour une approche intégrée de la promotion de l'hygiène des mains afin de réduire la fréquence des infections associées au soins. Les actions régionales de sensibilisation et de formation conduites par les CPIas et les EMH se sont poursuivies.

Un autre pan de cette action, portant sur la promotion de l'évaluation du risque infectieux et l'analyse du risque en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) débutera en 2023 (sous-action 16.2).

Enfin, les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et les Directions régionales du service médical (DRSM) ont préparé en 2022 pour initiation en 2023 des actions de communication et d'accompagnement en direction du personnel soignant et non

soignant des EHPAD, portant sur les enjeux de circuit des médicaments, de la prévention des infections et de l'antibiorésistance (intérêt de la vaccination, importance du renforcement des règles d'hygiène des mains mais aussi des locaux, mesures pratiques de prévention pour certains sites d'infections courantes) et d'appropriation des programmes de bon usage des antibiotiques proposés par le CNP-MIT en milieu médico-social, particulièrement en EHPAD (sous-action 16.3).

Action 17 : Renforcer l'adhésion à la vaccination des personnes cibles et des professionnels de la santé et du médico-social au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation en lien avec la stratégie nationale de vaccination

La politique vaccinale menée par le MSP visant à protéger la population est une action majeure de prévention des maladies infectieuses qui participe donc à l'atteinte des objectifs de cette stratégie.

La politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé qui fixe les conditions d'immunisation, énonce les recommandations nécessaires et rend public le calendrier des vaccinations après avis de la HAS. Le calendrier des vaccinations 2022, simplifié et accompagné d'un dossier de presse et d'une communication sur le site du MSP a été publié en avril 2022. Afin d'accompagner la mise en œuvre des nouvelles recommandations, des outils ont été développés et diffusés : actualisation du site vaccination-info-service, outils en lien avec le calendrier des vaccinations, etc. Sur le sujet de la vaccination par le BCG, les outils ont été actualisés, et de nouveaux outils ont été proposés à destination des familles et professionnels de santé (tutoriels vidéo). Par ailleurs, pour la troisième année, le bilan sur la réforme des obligations vaccinales du nourrisson a été publié.

Des actions ont également été entreprises pour la formation des professionnels de santé

sur les nouvelles recommandations en matière de vaccination, qui figurent comme orientation prioritaire du DPC par l'ANDPC pour la période 2023 – 2025 pour l'ensemble des professionnels de santé (en lien avec l'action 12).

La promotion de la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV), action de la stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030, dispose d'un plan de communication dédié en direction du grand public et des professionnels, coordonné avec l'Institut national du cancer (INCa), Santé publique France, la Cnam, l'ANSM, et la DGS. Ce plan de communication met à profit de l'examen de santé obligatoire à réaliser entre 11 et 13 ans et inclut également l'envoi de mails ciblés par la Cnam aux parents d'enfants non vaccinés ou avec une vaccination incomplète, ainsi que la diffusion de 400 000 dépliants sur les 5 bonnes raisons de se faire vacciner contre HPV.

Des expérimentations menées dans des établissements sanitaires et médico-sociaux d'Île-de-France et de Normandie entre 2019 et 2022 ont permis d'identifier de bonnes pratiques reconnues par les établissements et les ARS comme ayant permis de renforcer la vaccination des professionnels. Afin de faire connaître ces leviers d'amélioration de la couverture vaccinale des professionnels, le MSP a synthétisé ces résultats dans la note d'information adressée aux ARS dans le cadre de la préparation de la campagne de vaccination 2023-2024 grippe/Covid-19. Cette note rappelle l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19 des professionnels de santé et du médico-social et incite les directeurs d'établissements à tout mettre en œuvre pour faire progresser les couvertures vaccinales de leur personnel, y compris l'ensemble des étudiants et stagiaires en santé.

En 2023, plusieurs textes ont élargi à nouveau les compétences vaccinales des pharmaciens d'officine, des sages-femmes et des infirmiers en matière de vaccination contre la grippe

saisonniers. Cet élargissement vise à simplifier le parcours vaccinal et à favoriser l'adhésion à la vaccination.

La promotion de la vaccination contre la grippe saisonnière a été déployée à destination de plusieurs cibles via la communication annuelle de la Cnam, et a bénéficié d'un relai par la mobilisation du réseau de prévention des infections associées aux soins (RéPias) en 2022.

La MMPIA, en lien avec les parties prenantes, continuera à veiller au relai des informations de la politique nationale de vaccination.

Action 19 : Explorer de nouvelles pistes d'actions concrètes de prévention et contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques, dans une perspective interprofessionnelle

Le développement d'échanges entre chirurgiens-dentistes et pharmaciens s'est organisé autour d'un groupe de travail dédié à l'hygiène bucco-dentaire et au bon usage des antibiotiques pour les infections dentaires, qui intègre une dimension interprofessionnelle. Plusieurs actions et outils sont ainsi en cours de réflexion dans ce cadre, tant pour la

sensibilisation des professionnels que des patients (sous-action 19.1).

Une page du site de la Cnam a été dédiée aux chirurgiens-dentistes sur le bon usage des antibiotiques, en insistant sur les enjeux interprofessionnels.

Au-delà de la poursuite des travaux engagés entre pharmaciens et chirurgiens-dentistes, il est prévu d'initier des travaux pour renforcer la coopération entre médecins généralistes et chirurgiens-dentistes sur l'hygiène bucco-dentaire.

OBJECTIF 2 – INCITER LES PROFESSIONNELS AU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

Action 20 : Disposer de recommandations professionnelles et outils permettant de guider les pratiques et les diffuser largement

Afin de promouvoir les durées d'antibiothérapie les plus courtes possibles, la HAS a publié en juillet 2021 dix-neuf fiches synthétiques sur les choix et durées d'antibiothérapie préconisées dans les infections bactériennes courantes (sous-action 20.1). Ces fiches synthétiques ont été élaborées en partenariat avec la Société de pathologie

infectieuse de langue française (SPILF) et le Groupe de pathologie infectieuse pédiatrique (GPIP) et relues par le CMG et les autres sociétés savantes concernées. En 2022, l'ensemble des fiches ont été promues par la MMPIA et ses partenaires dans différents canaux dédiés aux professionnels de santé. Cinq nouvelles fiches sont en cours de réalisation pour 2023/2024 afin de compléter le panorama des pathologies couvertes.

La liste des antibiotiques critiques a été mise à jour par la SPILF en janvier 2022, en réponse à une saisine de la DGS afin d'adapter le liste

établie par l'OMS au contexte national et de mettre à jour la liste établie par l'ANSM (sous-action 20.2). Des travaux sont en cours pour préciser le positionnement de ces recommandations professionnelles actualisées par rapport à celle établie antérieurement par l'ANSM.

Le travail a également porté sur la diffusion des recommandations existantes sous un format synthétique adapté pour les chirurgiens-dentistes (sous-action 20.3). Fin 2022, un outil dynamique d'aide à la prescription d'antibiotiques en odontologie a été lancé. Celui-ci a été largement communiqué par l'Association dentaire française (ADF) en lien avec le Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes (CNP-CD), puis relayé par la MMPIA.

Enfin, afin de disposer de recommandations spécifiques et d'outils guidant les pratiques des professionnels (sous-action 20.4), plusieurs saisines ont été lancées à destination des organisations professionnelles sur les thématiques suivantes :

- Recommandations professionnelles concernant la prise en charge des patients se déclarant allergiques aux antibiotiques pour les 3 secteurs de soins (saisine du CNP d'allergologie et travaux en cours avec la HAS et les autres organisations professionnelles concernées dans le cadre d'un processus de labellisation) ;
- Développement d'une boîte à outil « hygiène bucco-dentaire, infections associées aux soins et bon usage des antibiotiques, centralisée sur un site unique (saisine du CNP-CD en lien avec l'ADF) (en lien avec l'action 12) ;
- Développement d'une boîte à outils pour le bon usage des antibiotiques à destination des médecins généralistes (saisine du CMG en lien avec plusieurs organisations professionnelles)

Une diffusion large des recommandations et outils qui seront ainsi produits sera organisée après réception des livrables.

Action 21 : Renforcer l'utilisation d'outils existants d'aide à la prescription par les professionnels de santé pour promouvoir les bonnes pratiques

Afin de faciliter l'utilisation et l'appropriation des outils d'aide à la prescription, y compris, pour optimiser la démarche diagnostique, plusieurs actions sont engagées ou se poursuivent depuis 2022. La labellisation par la HAS d'une recommandation des sociétés savantes sur les bonnes pratiques d'utilisation d'antibiogrammes ciblés pour les examens cytobactériologiques des urines à entérobactéries devrait ainsi aboutir courant 2023 (sous-action 21.1). Il s'agira du premier volet pour la population féminine adulte (à partir de 12 ans). Un deuxième volet ultérieur de cette recommandation intégrera les infections urinaires masculines chez l'adulte (à partir de 16 ans) et les infections urinaires pédiatriques (filles de moins de 12 ans et garçons de moins de 16 ans).

Sur le sujet test rapide d'orientation diagnostique (TROD) pour l'angine, des actions de communication ont été portées pour accompagner l'appropriation des dispositions réglementaires de 2021 sur la réalisation des TROD angine en officine de pharmacie, et également pour renforcer son appropriation par les médecins (sous-action 21.2). Parmi celles-ci, on peut notamment citer la réalisation de vidéos de promotion du TROD angine pour les médecins généralistes et les pharmaciens par le MSP, la présence du TROD angine au sein de la campagne pluriannuelle sur le bon usage des antibiotiques à destination des professionnels de santé portée par Santé publique France et la Cnam (en lien avec l'action 3) ou encore la campagne d'accompagnement dédiée au TROD angine des délégués de l'assurance maladie (DAM) auprès de médecins généralistes ciblés et l'envoi d'un courrier Osmose à l'ensemble des officines afin de présenter les dispositions conventionnelles relatives au TROD angine. Le téléservice de commande des TROD angine via

Ameli a par ailleurs été élargi aux établissements de santé pour les services d'urgence, de pédiatrie et d'ORL.

Dans le contexte de tensions d'approvisionnement en amoxicilline fin 2022, les parties prenantes ont été sollicitées pour proposer des mesures de renforcement du bon usage. Les données Cnam montrent une augmentation significative de la réalisation des TROD angine en pharmacie pendant la triple épidémie virale grippe, COVID-19 et virus respiratoire syncytial (VRS), et la période de recrudescence des infections à streptocoques du groupe A.

Les actions seront poursuivies pour suivre l'évolution de l'utilisation du TROD angine par les médecins et les pharmaciens d'officine et évaluer l'impact sur le parcours des patients et les prescriptions des antibiotiques.

Action 22 : Développer de nouvelles interventions promouvant le bon usage des antibiotiques

Afin de travailler sur l'utilisation en établissements de santé, en ville, en EHPAD ou dans les services d'urgence, de nouveaux moyens diagnostiques microbiologiques rapides « point of care » disponibles sur le marché (sous-actions 22.1 et 22.2), les sociétés savantes (Société française de microbiologie - SFM et SPILF) ont été sollicitées ainsi que la Haute autorité de santé (HAS). Les arbitrages suite aux recommandations reçues sont à consolider.

La Cnam a par ailleurs initié en octobre 2022 un projet de data visualisation visant à proposer une version numérique et dynamique des profils d'utilisation des antibiotiques qui constitue un support de discussion lors des visites des délégués d'assurance maladie ciblant les prescripteurs « hors norme » (sous-action 22.3). Les réflexions sur l'évolution des indicateurs présentés aux professionnels de santé sont en cours, notamment au niveau des indicateurs approchant la pertinence (en lien

avec l'action 30).

Des travaux ont été initiés pour réfléchir à un protocole de test d'une ordonnance dédiée à la prescription d'antibiotiques associées à des outils numériques permettant de favoriser le bon usage (sous-action 20.4).

Action 23 : Établir un cahier des charges d'un système d'aide à la décision médicale pour optimiser les pratiques et favoriser son utilisation, développer des outils numériques promouvant le bon usage des antibiotiques et favoriser leur utilisation

Afin d'améliorer la pertinence de la prescription des antibiotiques, la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) du MSP a saisi la HAS pour lui demander d'élaborer un référentiel de fonctionnalités d'un système d'aide à la décision (SAD) en antibiothérapie afin de guider les prescripteurs en leur apportant une information fiable, mise à jour et contextualisée lors de la prescription (sous-action 23.2). La DSS souhaite le mettre à disposition des prescripteurs dans le cadre d'expérimentations afin de favoriser le bon usage des antibiotiques (bonne indication, bonne molécule, bonne dose et bonne durée) et donc de réduire la consommation d'antibiotiques et de prévenir l'antibiorésistance (en lien avec la sous-action 20.4).

Les actions vont se poursuivre sous le pilotage du MSP pour promouvoir l'usage de ce référentiel de fonctionnalités SAD en antibiothérapie récemment publié par la HAS, via les logiciels d'aide à la prescriptions (LAP) en médecine ambulatoire notamment, en identifiant les éditeurs de bases de données et de LAP susceptibles de le développer, ou d'assurer son déploiement pour un usage par les médecins généralistes dans un premier temps et suivre l'usage du système en pratique réelle.



4

RENFORCEMENT DU
MAILLAGE TERRITORIAL DE
LA PREVENTION ET DU
CONTROLE DE
L'INFECTION ET DU BON
USAGE DES
ANTIBIOTIQUES



OBJECTIF 1 – DEVELOPPER LES RESEAUX TERRITORIAUX DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE

Action 24 : Poursuivre et renforcer la mise en œuvre des actions des centres d'appui CPias et CRAtb

Conformément aux dispositions du [décret n° 2017-129 du 3 février 2017](#), au terme des cinq premières années de fonctionnement, l'implantation des CPias dans les établissements de santé les hébergeant, désignés par les directeurs généraux des ARS (sous-action 24.1) a été renouvelée dans la quasi-totalité des cas dans l'établissement de santé initialement choisi. Le montant de financement attribué en 2022 s'élève à 12,15 millions d'euros.

Les CRAtb se sont développés, selon les modalités précisées dans le [décret n°2022-1445 du 18 novembre 2022](#) (sous-action 24.2). A date, seize des dix-huit ARS disposent d'un CRAtb, qu'il soit pleinement fonctionnel ou en finalisation de mise en place. Le montant de financement attribué en 2022 s'élève à 8,8 millions d'euros.

Sur l'année 2022, la Cheffe de la Mission ministérielle de Prévention des infections et antibiorésistance a organisé un Tour de France en rencontrant dix-sept des dix-huit ARS. Lors des échanges auxquels étaient conviés les représentants des CPias et CRAtb, il est apparu que les deux structures coopèrent activement, mutualisent parfois les moyens, notamment humains, et veillent à optimiser la synergie des actions entre prévention et contrôle des infections et bon usage des antibiotiques en organisant par exemple des journées communes.

Action 25 : Poursuivre les actions du réseau national des CPias, mettre en œuvre le réseau national des CRAtb et favoriser la synergie et les partages d'expériences

L'organisation de réunions semestrielles avec les ARS a permis en 2022 de suivre la mise en œuvre régionale des dispositifs de prévention des infections et de l'antibiorésistance (sous-action 25.1), de partager les expériences entre ARS et d'entendre les éventuels leurs questionnements. Les représentants des structures d'appui (CPias et CRAtb) et des professionnels (SF2H, CNP-MIT) étaient également conviés à tout ou partie de ces réunions afin de favoriser la cohérence, la coordination et le partage de données et d'expériences. Toutes les ARS ainsi que tous les CPias et CRAtb y ont participé en 2022.

Par ailleurs, pour la structuration du réseau des CRAtb et CPias au plan national (sous-action 25.2), la MMPIA favorise fortement l'organisation de réunions, deux fois par an au minimum, par les CPias et CRAtb, si possible en commun. Ces réunions permettent d'établir un rythme régulier d'échange. Les deux réseaux des CRAtb et CPias organisent également de façon régulière des réunions durant lesquelles les membres de l'autre réseau sont conviés.

Action 26 : Mettre en place de nouvelles missions nationales de prévention et surveillance des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance en soutien des actions des CPias et des CRAtb, avec détermination des objectifs associés à ces missions

Le pilotage des missions nationales des CPias a été confié à Santé publique France par le décret n° 2017-129 du 3 février 2017. Cinq missions nationales, listées infra, ont été chargées sur la période 2018-2022 de diverses activités de surveillance et prévention des infections associées aux soins et viennent en appui des structures régionales pour favoriser un déploiement homogène des activités sur tout le territoire :

PRIMO « Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques et des infections associées aux soins en soins de ville et en secteur médico-social » ;

SPARES « Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques en établissements de santé » ;

SPICMI « Surveillance et prévention du risque infectieux lié aux actes de chirurgie et de médecine interventionnelle » ;

SPIADI « Surveillance et prévention des infections associées aux dispositifs invasifs » ;

MATIS « Soutien aux actions de prévention : évaluation, formation, communication, documentation ».

Pour accompagner Santé publique France dans ce pilotage, un comité en charge des missions nationales infections associées aux soins et antibiorésistance (CMINAS), instance d'élaboration et d'évaluation d'appels à projets, a été mis en place auprès de son Directeur.

Dans le cadre de cette stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine, alliant pour la première fois les actions de prévention et contrôle des infections et celles promouvant

le bon usage des antibiotiques afin de favoriser la synergie, il a été décidé en concertation avec Santé publique France de développer une approche intégrée des futures missions nationales en soutien des CPias et des CRAtb nouvellement créés. Le champ des missions de SPARES, de PRIMO et de MATIS a ainsi été élargi au volet bon usage des antibiotiques, jusqu'ici non couvert, via des missions communes CPias-CRAtb avec un financement dédié.

Pour accompagner cette évolution, un nouveau comité scientifique des missions nationales de prévention des infections et de l'antibiorésistance (CominaPIA) a été créé en remplacement de l'ancien CMNIAS et pour permettre d'intégrer les enjeux de prévention et de surveillance relatifs au bon usage des antibiotiques (sous-action 26.1). Il est composé des professionnels de santé experts dans les domaines de chaque mission, issus des sociétés savantes, d'un représentant des CPias et CRAtb respectivement, de Santé publique France et de représentants d'usagers.

Le cahier des charges pour cinq nouvelles missions nationales sur la période 2023-2028, élaboré par le CominaPIA, a été publié sur le site de Santé publique France en octobre 2022. La mise en place des nouvelles missions par les porteurs de projets retenus par le CominaPIA est prévue fin 2023.

Action 27 : Renforcer les ressources humaines des équipes territoriales et locales spécialisées dans les infections associées aux soins et dans le bon usage des antibiotiques

Afin de déployer au mieux les actions de prévention des infections communautaires et associées aux soins et le bon usage des antibiotiques au niveau territorial, la DGOS, la DGCS, la DGS et la MMPIA ont saisi la SF2H et le CNP-MIT pour produire des recommandations.

Ces dernières ont pour objectif de guider la mise en place des dispositifs incitatifs ou réglementaires existants, en identifiant les éléments clés des programmes de prévention et contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques dans les trois secteurs de l'offre de soins, en précisant le rôle et les missions des EOH, des EMH, des EMA et des référents en antibiothérapie et en élaborant des préconisations sur les ressources humaines nécessaires (sous-action 27.1). Ces contributions ont été reçues et vont faire l'objet de travaux en vue d'une opérationnalisation.

Sur la base des recommandations formulées, la mise en place dans toutes les régions des EMH intervenant dans les ESMS sera poursuivie, en veillant à une harmonisation de ces dispositifs

entre régions (sous-action 27.2). En 2022, 2,8 millions d'euros ont été délégués aux ARS sur le fonds d'intervention régional (FIR) pour le financement des EMH, et 14 régions déclarent avoir mis en place ces équipes. Des augmentations de financement ont été prévues pour 2023 pour poursuivre la montée en charge.

La dynamique de mise en place des EMA va également se poursuivre, en lien avec les CRA**t**b (sous-action 27.3). En 2022, 5 millions d'euros ont été délégués aux ARS sur le FIR pour le financement des EMA. En 2022, 10 régions ont pleinement mis en place ou sont en cours de déploiement concret des EMA. Des augmentations de financement ont été prévues pour 2023 pour poursuivre ce déploiement.



5

UTILISATION PARTAGEE
DES DONNEES DE SANTE
ET DE SURVEILLANCE AU
SERVICE DE L'ACTION

OBJECTIF 1 – DISPOSER D'INDICATEURS UTILES AUX DIFFERENTS ACTEURS (AUTORITES SANITAIRES, PROFESSIONNELS DE SANTE) POUR PILOTER LA STRATEGIE NATIONALE, REGIONALE ET LOCALE.

Action 29 : Disposer d'un tableau de bord d'indicateurs avec cibles, pour piloter la stratégie nationale, régionale et locale de PCI et de BUA, et renforcer la diffusion à l'échelle nationale et régionale des données et indicateurs disponibles pour favoriser leur utilisation au service de l'action

Un projet de tableau de bord d'indicateurs a été élaboré par la MMPIA. Les modalités de diffusion seront définies après validation du projet par l'ensemble des parties prenantes (sous-action 29.1). Des réflexions associées sur les circuits de collecte et de diffusion des indicateurs, notamment à l'échelle régionale, ont également été engagées et seront poursuivies (sous-action 29.2).

Des indicateurs spécifiquement identifiés pour la communication auprès des décideurs, des professionnels de santé et du grand public ont été définis dans la stratégie nationale. Ces derniers ont fait l'objet d'une identification particulière dans la synthèse annuelle coordonnée par Santé publique France (en lien avec l'action 4.2).

Action 30 : Développer de nouveaux indicateurs relatifs à la prévention des infections et de l'antibiorésistance et mobiliser les leviers incitatifs existants

Afin d'apporter une approche complémentaire des indicateurs centrés sur les volumes de prescriptions, des travaux ont été réalisés afin de définir des indicateurs indirects approchant la pertinence des prescriptions (« proxy-indicateurs ») pour contribuer à faire évoluer les pratiques professionnelles et la qualité des soins (sous-action 30.1).

En médecine générale de ville, un groupe de travail a défini douze proxy-indicateurs de suivi des pratiques de prescription d'antibiotiques, validés par le CMG. Une application réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du MSP sera prochainement déployée pour communiquer sur la méthodologie utilisée, présenter les résultats agrégés au niveau national et régional et suivre les évolutions de pratiques (sous-action 30.1). Une expérimentation en région Grand-Est est actuellement menée concernant la mise à disposition personnalisée de ces proxy-indicateurs auprès des médecins généralistes.

Des proxy-indicateurs ont également été définis pour les chirurgiens-dentistes, là-encore dans le cadre d'un groupe de travail incluant des représentants de professionnels. Sur les quatre proxy-indicateurs définis, trois ont été intégrés à une expérimentation en région Grand-Est pour réaliser des retours personnalisés aux prescripteurs. Un changement des pratiques de prescription est observable chez les chirurgiens-dentistes ayant fait l'objet de cet accompagnement, basé sur la présentation de profils individuels et d'indicateurs de pertinence à la lecture simple. Les modalités d'élargissement à l'échelle nationale sont en cours de consolidation avec la Cnam pour permettre la diffusion de données individuelles à tous les chirurgiens-dentistes.

Les travaux concernant les proxy-indicateurs pour les pédiatres de ville, les EHPAD et les établissements de santé seront lancés par la suite. L'exploration des leviers permettant un déploiement de nouveaux indicateurs de pertinence, de délivrance et de qualité des soins va par ailleurs se poursuivre (sous-actions 30.2, 30.3 et 30.4 respectivement).

De plus, des travaux ont été engagés en

matière de sélection et de définition des indicateurs de prévention des infections et de l'antibiorésistance pour les établissements de santé, permettant de les intégrer dans le dispositif d'incitation financière à la qualité (IFAQ) (sous-action 30.5). Un groupe de travail a été mis en place et a validé des indicateurs pouvant intégrer le dispositif IFAQ à court et moyen terme. Les travaux se poursuivent, en lien avec la mission nationale « Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques en établissements de santé » (SPARES) afin d'identifier l'outil permettant le recueil des données.

Enfin, des travaux ont été lancés pour intégrer des indicateurs dans le contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (CAQES) (sous-action 30.6) ou dans d'autres actions d'accompagnement des établissements de santé. Un indicateur ciblant notamment les urgences et les actes et consultations externes et portant précisément sur les prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) a été construit, avec extraction dans les bases de données et prédéfinition des critères de ciblage. Un groupe de travail a été mis en place avec la région Grand Est pour créer un kit d'accompagnement, qui devrait

être finalisé prochainement. L'indicateur a également été présenté à différents acteurs, dont la SPILF. Celle-ci a pu formuler des retours, qui ont été pris en compte pour présenter l'intérêt d'une mise en œuvre des nouveaux indicateurs nationaux CAQES dont les modalités restent à arbitrer. La mise en œuvre de cet indicateur sera précisée courant 2024.

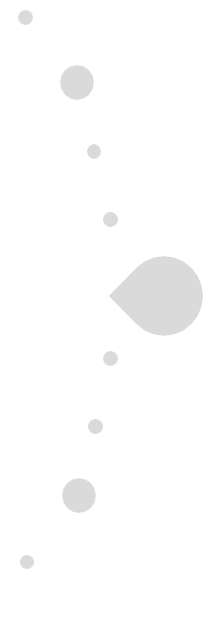
Action 33 : Partager les expériences de prévention des infections et de l'antibiorésistance afin d'améliorer les pratiques

L'extraction des événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) en lien avec les infections associées aux soins (IAS) issus de la base HAS a été réalisée en novembre 2022, avec un démarrage de l'analyse des données extraites dès début 2023 (sous-action 33.1). La rédaction d'un flash sécurité patient "cathéters et infections associées aux soins" et d'un focus sur les EIGS IAS (qui sera publié dans le bilan annuel EIGS 2022) a également été lancée.



6

POUR UNE RECHERCHE
INNOVANTE ET
ATTRACTIVE



Action 34 : Encourager une recherche transversale, collaborative et interdisciplinaire dans le champ de la prévention des infections et de l'antibiorésistance

A l'initiative du MESR et du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et en lien avec les interlocuteurs interministériels dont le MSP, un programme prioritaire de recherche (PPR) national antibiorésistance a été lancé en 2021. Il intègre les enjeux de santé humaine dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Le pilotage scientifique et l'animation de ce PPR sont confiés à l'Inserm. L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'opérateur du programme.

Les différents projets financés dans le cadre de ce PPR se poursuivent. Un [appel à projets](#) pour des chaires junior et senior a été lancé fin 2021 avec sélection des 9 lauréats courant 2022 (sous-action 34.1). Ces résultats ont été relayés sur l'[interface](#) du PPR antibiorésistance, dont l'animation se poursuit au niveau de l'Inserm (sous-action 34.3). L'interface a notamment étendu sa communication aux réseaux sociaux. L'Inserm a par ailleurs contribué à l'édition du [cahier thématique](#) de l'ANR dédié à la thématique antibiorésistance.

Action 35 : Développer et renforcer des secteurs de recherche particuliers

Les actions ont été poursuivies en matière de recherche d'alternatives à l'antibiothérapie, notamment au sujet des bactériophages (sous-action 35.1). En 2022, l'ANSM a mis en place une autorisation d'accès compassionnel (AAC) de bactériophages anti-Staphylococcus aureus dans le traitement d'infections osseuses et

ostéo-articulaires graves documentées à Staphylococcus aureus chez l'adulte et l'adolescent, lorsque le pronostic vital ou fonctionnel est engagé, en situation d'impasse thérapeutique et ne pouvant être inclus dans un essai clinique en cours et après validation par une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) issue du centre de référence des infections ostéo-articulaires (CRIOA). Ces travaux sont suivis par la DGOS en lien DGS du MSP.

De nombreux besoins non couverts de recherche en soins primaires avec et pour les acteurs de ville ont été identifiés, notamment dans le champ de la recherche en sciences humaines et sociales ainsi que dans celui de l'utilisation des bases de données de santé et m-santé et d'outils d'aide à la décision. L'Inserm, en lien avec l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), le MESR et le MSP, veillera à clarifier ces besoins et à les réintégrer dans les programmes de recherche existant ou à venir adéquats. Le MSP explorera également la possibilité de prioriser ces thématiques sur certains appels à projet.

La thématique antibiorésistance a été inscrite en axe n°3 de l'appel à projet services, interventions et politiques favorables à la santé (AAP-SIP) porté par l'Institut pour la recherche en santé publique (IReSP) mi-2022 avec un focus sur la recherche en soins primaires, la mobilisation des sciences humaines et sociales et l'utilisation des bases de données et d'outils d'aide à la décision. Un montant de 200 000 euros a été alloué par la DGS pour le financement de la première année sur la thématique antibiorésistance, avec reconduction si des succès sont obtenus. Les résultats, publiés en juillet 2023, ont permis la sélection de 3 projets sur l'antibiorésistance. Le suivi de cet appel à projet est assuré en lien avec la Mission stratégie et recherche (MSR) de la DSG et l'IReSP.



DEVELOPPER UNE
DIMENSION
« PRESERVATION DE
L'ENVIRONNEMENT

Action 37 : Limiter la pollution environnementale lors de l'utilisation des antibiotiques

La dispensation à l'unité (DAU) a été introduite dans le code de la santé publique par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Elle est possible (non obligatoire) dans un objectif « d'éviter le gaspillage de médicament » et lorsque la forme pharmaceutique le permet, la liste des médicaments concernés étant fixée par arrêté des ministres en charge de la santé et de la sécurité sociale. Un décret en Conseil d'État prévoit les modalités de cette dispensation pour s'assurer de la bonne information du patient et de la traçabilité des médicaments concernés.

La DAU est possible pour certains antibiotiques, et a donc été mise en avant comme un des outils permettant de renforcer leur bon usage. Des discussions ont notamment été initiées avec les éditeurs de logiciels pour faciliter la réalisation de cette DAU. Sur la période de mai 2022 à janvier 2023, près de 137 000 DAU ont été réalisées par environ 1 400 officines de pharmacie. Le nombre de patients concernés a été d'environ 127 000. Une tendance à la hausse a été observée en fin de période hivernale 2023, et des actions de promotion de l'intérêt de la DAU parmi un ensemble d'outils pour favoriser le bon usage des antibiotiques et donc la lutte contre l'antibiorésistance va se poursuivre.

Les actions de promotion auprès des particuliers des circuits de collecte des médicaments non consommés par les officines de pharmacie (Cyclamed) se sont poursuivies (sous-action 37.2). De très nombreux canaux ont été exploités (avec notamment 3 campagnes de diffusion télévisées, des spots radio et spots audio, le relai de messages et vidéos sur des comptes réseaux sociaux dédiés et le site internet, la diffusion de vidéos sur écrans d'officine, de cabinets médicaux et d'établissements de santé, l'envoi d'affiches, etc.), dont certains en partenariat et avec des

actions spécifiques à l'échelle régionale. En 2022, 13 354 tonnes de déchets issus du médicament (DIM) (dont 9 415 tonnes de médicaments non utilisés (MNU)) ont été collectées grâce aux ménages français via les pharmacies d'officines et les grossistes-répartiteurs avant leur valorisation énergétique.

Action 38 : Maîtriser la production de déchets liquides ou solides lors des soins, en particulier les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)

Un enjeu existe quant à la mise à jour de l'encadrement actuel du traitement des déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI), tant au niveau des normes qu'au niveau des guides de bonnes pratiques édités par la DGS sur ce sujet. Des travaux de mise à jour de la norme de l'Association française de normalisation (AFNOR) NFX 30s-503 ont été lancés en 2022 : un groupe de travail a été mis en place au sein de la commission X30s de l'AFNOR, avec des représentants des pouvoirs publics dont la DGS, des fabricants et des exploitants. Une fois la norme mise à jour, elle pourra être prise en compte dans la modification réglementaire et éventuellement dans les guides.

Concernant le guide pratique de 2009 sur les DASRI solides, une actualisation et une harmonisation ont été lancées en 2022 au sein du groupe de travail, notamment en région, après un constat de forte hétérogénéité. L'harmonisation a lieu sur les motifs environnementaux, économiques et sanitaires. Au-delà des DASRI solides, des travaux relatifs à l'évaluation et à l'encadrement des DASRI liquides ont également été lancés. Cette action intègre enfin plus largement la réflexion sur la qualification en DASRI ou autres catégories de déchets.



VALORISER ET
PRESERVER LES
PRODUITS
CONTRIBUANT A LA
PREVENTION DES
INFECTIONS ET A LA
MAITRISE DE
L'ANTIBIORESISTANCE

Action 39 : Préserver l'arsenal thérapeutique existant en adoptant des mesures incitatives permettant de garantir la disponibilité des antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public

Le MSP a poursuivi le pilotage de la feuille de route sur les pénuries de médicaments 2019-2022 « Lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France », qui a permis la mise en œuvre de nouveaux dispositifs et leviers d'anticipation et de gestion (plan de gestion des pénuries pour les industriels, obligation de détention de stocks minimums notamment), en lien avec les différentes parties prenantes et notamment l'ANSM.

Afin de poursuivre cette dynamique et de renforcer les actions, et compte tenu également du contexte de tensions sur les stocks de certains médicaments et notamment d'antibiotiques observés fin 2022/début 2023, le MSP a conduit des travaux en lien avec les parties prenantes et les autres ministères impliqués (notamment le ministère en charge de l'Industrie) pour produire une nouvelle feuille de route pluriannuelle permettant de lutter contre les pénuries de produits de santé. Ces travaux ont notamment donné lieu à la publication d'une liste des médicaments dits « critiques » sur la base des recommandations des sociétés savantes, à plusieurs annonces en matière de stratégie de relocalisation, et au lancement de travaux en vue de préparer la prochaine période d'épidémies hivernales.

Le projet réalisé par les équipes de l'OMS pour accompagner la France face au défi des pénuries et du manque de disponibilité d'antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public en santé humaine et animale s'est également poursuivi. Ce projet est financé par l'Union européenne via l'instrument d'appui technique (TSI) et mis en œuvre par l'OMS en coopération avec la Direction générale de l'appui aux réformes structurelles (DG REFORM) de la Commission européenne. Il

a donné lieu à la publication d'un [rapport](#) de diagnostic et à la proposition de mesures qui pourraient être portées par les autorités françaises, à la fois en santé humaine et en santé animale. Une sélection de ces mesures a été opérée, en prenant compte des actions déjà mises en œuvre à d'autres échelles (et notamment à l'échelle européenne). Le projet a pris fin en juin 2023.

Action 40 : Explorer les mécanismes incitatifs permettant l'arrivée et le maintien sur le marché de produits et technologies innovants de prévention des infections et de maîtrise de l'antibiorésistance

Le MSP co-pilote le Contrat stratégique de la Filière des Industries et Technologies de Santé sur l'antibiorésistance (CSF-ITS antibiotiques) qui permet un dialogue structuré sur le sujet des mécanismes incitatifs entre pouvoirs publics, acteurs privés et académiques. Un accord a été validé pour la poursuite du CSF-ITS antibiotiques au-delà de sa date d'échéance, fin 2022. Un nouvel avenant au contrat de filière est en cours d'élaboration.

Concernant le projet ARPEGE et le développement de nouveaux modèles économiques en matière de lutte contre l'antibiorésistance par la Toulouse School of Economics (TSE), des réunions d'échanges ont été organisées suite à la publication des travaux sur les modèles d'extension de brevet transférable comme mécanisme économique incitant l'innovation, afin de partager les positionnements respectifs et d'intégrer les intérêts et contraintes de chacun des acteurs.

Les réflexions conduites au niveau national par la DGS s'articulent avec les initiatives européennes sur la révision de la législation pharmaceutique, les études sur de nouveaux types de mesures incitatives, et le déploiement des premières actions de l'autorité européenne de préparation et de réaction en

cas d'urgence sanitaire (*Health Emergency preparedness and Response Authority - HERA*) créée en 2021, entre autres.

Au niveau national, le nouvel accord-cadre entre le syndicat des entreprises du médicament (LEEM) et le Comité économique des produits de santé (CEPS) a introduit un élargissement des possibilités de hausse de prix et a élargi l'octroi du prix européen à certaines ASMR IV à haute valeur. Une hausse de prix d'une spécialité à base d'un antibiotique a eu lieu en 2022 pour un traitement local collyre ou pommade ophtalmique, de seconde intention, anti-inflammatoire et antibactérien, dans certaines infections oculaires, selon les dispositions de l'accord. Les travaux et discussions sur la tarification des antibiotiques se poursuivent, en lien avec le contexte de prévention et de gestion des pénuries en période hivernale notamment.

Le service évaluation des médicaments de la HAS s'est également mobilisé : un bilan rétrospectif d'activité a été réalisé sur les derniers antibiotiques évalués par la Commission de la transparence (ci-après désignée « La Commission ») afin d'identifier les déterminants de la valorisation dans le cadre strict de la réponse au besoin thérapeutique et de la qualité de la démonstration. Cette analyse a ensuite été présentée pour répondre aux questions posées par les laboratoires pharmaceutiques sur les déterminants de la valorisation des antibiotiques de dernier recours et les attentes de la Commission. A la suite de ce bilan, un séminaire de la Commission s'est tenu en juillet 2022 afin d'actualiser sa doctrine sur le volet évaluation des antibiotiques de derniers recours dans une volonté d'éclairer les pouvoirs publics et les laboratoires sur les déterminants de la valorisation des antibiotiques dits « de derniers recours » et les attentes de la Commission. Cette spécification est un élément clé de l'orientation de la R&D vers des produits permettant de répondre au mieux aux besoins de santé publique prioritaires dans la lutte contre l'antibiorésistance. La doctrine de la

Commission ainsi qu'un document de travail antibiorésistance explicitant les attentes méthodologiques pour le développement de nouveaux antibiotiques ont ensuite été publiés début 2023.



PARTICIPER AU
RAYONNEMENT DE LA
FRANCE A
L'INTERNATIONAL

Action 41 : Renforcer la participation du MSS aux événements et initiatives clés sur la thématique

L'antibiorésistance, abordée à l'international sous l'angle plus large de la résistance aux antimicrobiens, est un sujet majeur dans les instances multilatérales européennes et internationales, en particulier à la Commission européenne, à l'OMS, à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), au G7 et au G20. Les différents ministères concernés se mobilisent de manière concertée, via leurs directions et missions en charge des affaires européennes et internationales, pour défendre une position française ambitieuse sur la prévention et le contrôle des infections et le bon usage des antibiotiques, souvent par le prisme intersectoriel « Une seule santé » en lien avec le contexte post-pandémique, et avec pour objectif de mobiliser au maximum les nombreuses initiatives lancées.

Au niveau de l'OMS, le MSP a notamment suivi les travaux en cours, participé aux différentes campagnes de sensibilisation et communication, et transmis ses positions sur la résistance aux antimicrobiens pour en faire un axe fort du futur instrument sur les pandémies. Le MSP suit également les différents éléments relatifs à la résistance aux antimicrobiens proposés par l'Alliance Quadripartite (Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale de la santé animale - OMSA, Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO et Programme des nations unies pour l'environnement - PNUE).

Au niveau du G7, qui avait lieu en Allemagne pour 2022, le sujet résistance aux antimicrobiens était à l'agenda, avec un axe fort sur la recherche, le développement et le renforcement de l'arsenal thérapeutique. Au niveau du G20, qui avait lieu en Indonésie en 2022, la résistance aux antimicrobiens a également été mise à l'agenda, avec une forte valence « Une seule santé ».

Au niveau de l'Union européenne, le MSP a suivi les travaux en cours sur la résistance aux antimicrobiens, notamment dans le cadre de la PFUE. Cette période de présidence a donné lieu à l'organisation d'événements interministériels sur la thématique et à la publication d'une déclaration du trio de présidence dédiée à cette thématique.

Un sous-groupe de travail du réseau européen Une seule santé sur la résistance aux antimicrobiens (*AMR One Health network*) a été animé par la France, en lien avec la Suède et l'Espagne, pour rédiger un rapport sur les besoins non couverts et identifier les priorités pour actualisation du plan européen de lutte contre l'AMR dans une perspective « Une seule santé ». Le MSP s'est également investi au niveau des réunions du comité européen de sécurité sanitaire (*Health security committee - HSC*) et au niveau d'HERA (réflexion internationale sur les incitatifs économiques notamment).

Le MSP a également participé au montage de la future action conjointe sur la résistance aux antimicrobiens et les infections associées aux soins (*Joint Action Antimicrobial Resistance and Healthcare-Associated Infections - EU-JAMRAI 2*). La France est positionnée en coordinatrice globale via l'Inserm, comme pour la première action conjointe sur la période 2017-2021. Cette action conjointe implique de nombreuses entités comme l'Anses, l'ANSM ou la mission nationale PRIMO. Le MSP est également directement impliqué, notamment sur les enjeux d'intégration durable des actions dans les plans d'actions nationaux. Cette nouvelle édition de l'action conjointe sera lancée en 2024.

Au niveau de l'OCDE, le MSP suit les travaux du comité santé et a pu également relayer ses positions sur la valence résistance aux antimicrobiens. Il suit également les projets centrés sur la France et confiés à l'OCDE.

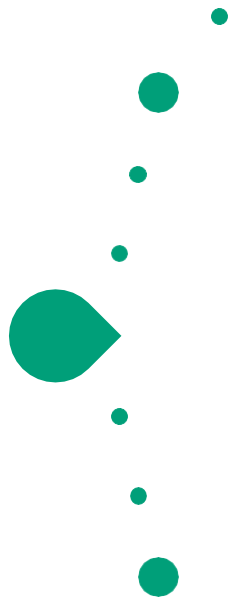
Action 42 : Continuer d'explorer la possibilité de financer des instances internationales comme l'OMS ou l'OCDE sur des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance

Afin de continuer à explorer les possibilités de financer des instances internationales sur des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance, la MMPIA travaille en articulation étroite avec les services de la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) de la DGS ainsi qu'avec la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) des ministères sociaux et les équipes du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour soutenir de manière synergique l'aide apportée par la France à certaines actions clés.

Les initiatives internationales telles que l'accélérateur biopharmaceutique contre la résistance aux antimicrobiens CARBX (*Combating Antibiotic-Resistant Bacteria Biopharmaceutical Accelerator*), le partenariat de recherche et développement global sur les

antibiotiques GARDP (*Global Antibiotic Research & Development Partnership*) et son projet associé « SECURE », le fond fiduciaire multi-partenarial sur la résistance aux antimicrobiens (*Antimicrobial Resistance Multi-Partner Trust Fund - MPTF*) de l'Alliance Quadripartite ou encore le centre international sur les solutions contre la résistance aux antimicrobiens ICARS (*International Centre for Antimicrobial Resistance Solutions*) ont été identifiées dans le cadre d'un inventaire, avec un enjeu de priorisation.

Certains acteurs ont déjà été rencontrés pour obtenir des précisions, et une convention a été signée avec GARDP, avec un pilotage par le MEAE, pour apporter un soutien institutionnel à ce stade. Le MSP, en lien avec la DAEI, a également financé l'OCDE pour un travail d'expertise spécifique, projeté sur 2022/2023 et relatif à la mise en œuvre des mesures universelles d'hygiène dans un contexte post-pandémie de Covid-19. Ces travaux permettront de nourrir les réflexions menées en lien avec les recommandations du HCSP (action 5).



● Pour plus d'information :
antibiotiques.gouv.fr